

Gérard MARY

Nous allons maintenant commencer la dernière partie de cette journée de colloque en hommage à Pierre DUHARCOURT avec la table ronde qui est consacrée au métier d'Enseignant- Chercheur et à son avenir.

Vous avez sans doute noté que dans le titre du colloque et dans les affiches, on avait mis « avenir » avec un « s » entre parenthèses ce qui pose déjà une première interrogation. Est-ce qu'il y a plusieurs avènements possibles, plusieurs hypothèses, plusieurs directions, plusieurs pistes. C'est une question à laquelle les participants à la table ronde pourront éventuellement répondre. Vous avez vu qu'on a fait le choix de partir pour cette question-là, de l'évolution du métier et notamment de la mise en évidence des nouvelles missions des enseignants-chercheurs pour de nouveaux publics et, l'atelier qui s'est déroulé en partie ce matin, en partie cet après-midi, a permis de balayer un certain nombre de ces nouvelles missions, de ces nouveaux aspects, de ces questions liées aux nouveaux publics. Je citerai notamment la question de la professionnalisation des cursus, la question du projet professionnel de l'étudiant, la question de l'enseignement au développement durable, la question aussi de l'évaluation et de la prise en compte de ces nouvelles missions, la question aussi de la pluridisciplinarité, des interactions entre disciplines. Tout ceci sans avoir la prétention d'être exhaustif et d'avoir fait le tour de la question. Mais je pense que la table ronde est un peu destinée à s'emparer de toutes ces questions et puis, à essayer de synthétiser tout ça et de leur donner un sens.

Alors, les participants à cette table ronde sont deux Présidents d'Universités : Lise DUMASY, Présidente de Grenoble 3 et Gilles BAILLAT, Président de l'Université de Reims Champagne Ardenne ; Guy BRUSSY, Professeur émérite à l'Université de Picardie, historien spécialiste reconnu de l'histoire de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage. Vous avez le droit de corriger si je dis des bêtises...

Guy BRUSSY : J'enlève le « reconnu » c'est tout...

Gérard MARY : Je maintiens et je poursuis : Pierre DUBOIS, que vous avez déjà entendu ce matin, Professeur à l'Université de Marne-la-Vallée, mais qui est aussi désormais connu et, bien connu, dans le milieu universitaire et, au-delà, comme animateur du blog « Histoires d'Universités ». Un blog qui, je dois le dire, par sa liberté de ton et la qualité de ses analyses s'est fait une place tout à fait particulière dans le débat sur l'Enseignement Supérieur. J'ajouterai que c'est un blog dont les commentaires et analyses sont parfois redoutés dans certaines sphères tant ils sont acérés. Nous avons enfin Philippe AUBRY, Secrétaire National du SNESUP, en charge du secteur « situation des personnels »

Et donc, j'ai envie de commencer, peut-être, par... Je n'ai pas dit « à tout Seigneur, tout Honneur »... J'ai envie de commencer par interroger les Présidents d'Universités sur leur point de vue à partir de la présidence d'une université avec deux Universités

aux typologies tout de même assez différentes puisque Grenoble 3, Lise, je ne dis pas de bêtise, est une université à dominante SHS...

Lise DUMASY : Art, Lettres, Langues...

Gérard MARY : Art, Lettres, Langues... et tandis que l'Université de Reims Champagne Ardenne est une université qui se veut et se flatte d'être très largement et totalement pluridisciplinaire. Donc, j'ai envie de commencer par vous poser la question : Comment, de la place de Président d'Université vous voyez cette question de l'avenir du métier ? Et, question importante, peut-on considérer que, selon la typologie de l'établissement dans lequel les Enseignants-Chercheurs sont en fonction il y ait des spécificités que l'on pourrait mettre en évidence et prendre en compte, et jusqu'où, ou bien, s'il y a des différences, est-ce que l'on peut envisager des dispositifs de convergence pour rester, bien entendu, je crois qu'on y est tous attachés, dans le cadre de la fonction publique et des garanties qu'elle offre aux Enseignants-Chercheurs. Je pense que tout le monde, ici, y tient beaucoup.

Donc, on ne va pas procéder au tirage au sort, je pense que l'on peut commencer, peut-être par Lise DUMASY...

Intervention de Madame Lise DUMASY

Présidente de l'Université Stendhal-Grenoble 3

Mon université, l'université Stendhal-Grenoble 3, couvre les champs disciplinaires des Lettres, Langues, Sciences du langage, Sciences de l'Information et de la Communication, c'est donc une université très spécifique, vraiment limitée aux Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales. Je dis toujours « et Sociales » parce que je pense que la dimension sociale est présente dans toutes les disciplines des ALLSHS, d'une certaine façon, tout comme la dimension historique. A Grenoble toutefois, nous avons justement deux universités d'ALLSHS : une Université des Sciences Sociales et puis une Université, la nôtre, qu'on dit maintenant « des Humanités » selon un terme revenu à nous de l'anglais « Humanities » et qui me plaît plus ou moins, parce qu'à des oreilles françaises, il a plutôt une connotation antique.

Cela étant, je voudrais simplement dire quelques mots sur le métier d'Enseignant-Chercheur puisque c'est ce thème qui nous rassemble aujourd'hui, tel que je l'appréhende à partir de mon expérience propre, d'enseignante-chercheuse, depuis vingt-cinq ans, et de présidente, pendant dix ans, d'une université d'ALLSHS.

Je dirais que le métier d'Enseignant-Chercheur c'est vraiment un métier très particulier parce que, si on l'exerce dans sa plénitude, il fait appel à des savoirs et à des compétences très diverses et auxquels à part ceux de la Recherche, et encore, et un tout petit peu ceux de l'Enseignement, et encore, l'enseignant-chercheur est en fait pas du tout préparé. Donc, on se forme sur le tas fondamentalement. Relisons les compétences exposées dans le programme du colloque, on en a beaucoup parlé aussi ce matin : enseignement, recherche, gouvernement ou pilotage et gestion de l'établissement, expertise ou plus largement engagement dans la vie de la cité. Par parenthèse, c'est une parenthèse importante, je veux dire que je trouve le thème de ce colloque bien choisi pour rendre hommage à Pierre DUHARCOURT puisque Pierre DUHARCOURT a exemplairement rempli l'ensemble de ces fonctions ou de ces missions de l'Enseignant-Chercheur. Donc, depuis à peu près 25 ans que je suis dans l'Université, j'ai vu croître et se développer, je ne dirai pas le nombre de ces missions, parce qu'au bout du compte, elles existaient déjà dès le départ, mais peut-être l'exigence sur la façon de les remplir, la complexité interne à chacune de ces missions. C'est plutôt ça, je crois, qui a varié. Je vais en prendre rapidement quelques exemples.

L'Enseignement : il y a 25 ans et encore plus il y a 30 ou 50 ans, on vous demandait d'enseigner, c'est tout. On ne vous demandait pas d'innover pédagogiquement, on ne vous demandait pas d'être bon pédagogue. On ne vous demandait pas d'accueillir et de suivre les étudiants. On ne vous demandait pas de vous soucier de leur orientation professionnelle ni de l'orientation de votre enseignement en fonction

de leur insertion professionnelle. Je ne dis naturellement que cette exigence soit une mauvaise chose, je me place simplement du côté de l'augmentation de la charge et de la responsabilité qui pèse ainsi sur l'enseignant qui veut assumer correctement ses missions. On ne vous demandait pas, ou peu, de vous occuper de stage et d'apprentissage, tout cela s'est imposé et généralisé progressivement, et le mouvement est toujours en cours. Il n'y avait pas, ou il y avait beaucoup moins, les outils numériques qui sont en constante évolution. On ne vous demandait donc pas de les intégrer dans la conception même de votre enseignement et, on ne vous demandait pas non plus de réfléchir aux nouveaux modes d'apprentissages requis par le développement des usages numériques, par les étudiants eux-mêmes. Les évaluations des enseignements par les étudiants, l'intégration de ces évaluations dans la réflexion, sont aussi des pratiques utiles, mais qui prennent du temps... Tout cela, je le redis encore, est extrêmement utile et nécessaire. Simplement, ce sont des éléments qui alourdissent la charge à l'intérieur de la mission d'enseignement. Il est vrai que la constitution de véritables équipes pédagogiques pourrait alléger ces charges, en les répartissant, et en mettant en relation des compétences diverses, mais cela reste encore trop peu développé.

Prenons maintenant le domaine de la Recherche, rapidement là aussi. Les constatations sont les mêmes. Il y a 25-30 ans vous faisiez votre thèse, vos deux thèses (ou directement votre thèse d'Etat. Bien sûr on attendait de vous des publications, et on vous demandait de renouveler régulièrement vos cours en les nourrissant par une recherche active : c'est l'exigence de l'Enseignant-Chercheur. Mais il y avait beaucoup moins de poids mis sur les publications, particulièrement sur le nombre des publications. Moi quand j'ai passé ma thèse, il ne fallait pas se soucier deux ans avant la soutenance de thèse d'avoir la publication de sa de thèse dans les six mois qui suivaient. Et on ne s'attendait même pas automatiquement à ce que vous publiiez votre thèse. Ce qui était faisable à l'époque n'est même pas concevable maintenant. Donc, beaucoup moins d'accent mis sur les publications, sur le nombre des publications et, je dirai, sur la restriction des supports. Nous savons tous très bien que dans la plupart des domaines scientifiques, il y a une forte restriction du nombre de supports – en particulier les revues - dans lesquels on peut – et doit - publier. C'est un peu moins vrai dans le domaine des SHS, mais c'est en train de venir. Il y a une résistance à ce mouvement de concentration des supports, qui est en même temps un mouvement de normalisation, ce qui est particulièrement mortifère pour la pensée en ALLSHS. Mais en même temps, cette résistance à la classification et à l'homogénéisation des supports complique l'évaluation et par voie de conséquence le positionnement de ces Sciences Humaines et Sociales dans l'ensemble européen, mondial, etc... On connaît bien les biais de ces restrictions de support, risques de normalisation, on l'a dit, risques d'embouteillages, qui rendent de plus en plus difficile la rapide circulation de la pensée. On connaît ça dans les sciences je crois. Il y a tellement peu de revues bien classées que, dans certains cas, il faut attendre trois ans pour publier un article, même s'il a été retenu. Il y a le problème de l'internationalisation, maintenant il faut être reçu, et lu, pas seulement

en France, mais dans le reste du monde, ce qui pose le problème de la langue, le problème de la normalisation par la langue, la question de l'anglais et des autres langues, des traductions et ça, aussi c'est un problème qui à mon avis se pose ou devrait se poser pour toutes les sciences mais qui, évidemment, se pose de façon encore plus importante pour les sciences humaines et sociales et je crois qu'en économie, c'est un problème qu'on connaît bien. Il y a dans les sciences Humaines et sociales des cas où ça se pose déjà : économie, gestion, psychologie... Et on sait très bien que tout cela, derrière l'idée de la grande langue scientifique internationale, est en fait lié à la question des coûts parce que les traductions, ça coûte cher et, à la question des dominations idéologiques, qui ne sont nullement liées à la domination scientifique, mais bien au pouvoir économique et militaire, en fin de compte. La domination de l'anglais est en vérité une domination idéologique : ce n'est pas la peine de se raconter des histoires.

En-dehors de l'injonction à publier (*publish or perish*), l'alourdissement de la charge dans la Recherche a bien d'autres causes. La Recherche sur projet en est une, bien sûr. Elle s'est beaucoup accrue, proportionnellement à la baisse des financements récurrents. Je ne dis pas non plus que la Recherche sur projet soit complètement sans avantage. Je pense au contraire qu'elle a des aspects positifs. Elle oblige le chercheur à préciser d'une certaine manière, ses objectifs, les étapes de sa recherche, à la planifier, mais elle oblige aussi, quand on veut faire une recherche de fond, et la recherche est toujours de fond d'une certaine façon, à contourner quelque peu cette logique, à cumuler projet sur projet pour arriver à la faire. Evidemment elle prend du temps dans l'élaboration du projet, c'est-à-dire dans la recherche de financements, et doit se plier aux prérequis des dossiers, qui ont parfois peu à voir avec les prérequis de la recherche elle-même. Et puis, il y a un risque évident que l'objectif de la recherche ne soit plus défini par elle-même mais par l'extérieur : le politique, l'économique, l'idéologique. Un extérieur en général politiquement et idéologiquement déterminé et qui, on le sait, vise plutôt à sa reproduction qu'à l'innovation et au changement, quoi qu'on en dise. D'où évidemment un risque de formatage. Et, on voit très bien, de mieux en mieux, je dirai, de plus en plus, hélas, que ce formatage est européen. C'est un formatage européen et même international qui s'impose maintenant aux Etats et aux Régions et, via les Etats et les Régions qui sont les financeurs de la Recherche qui s'imposent à la Recherche elle-même. Heureusement je pense que l'Enseignant-Chercheur a une forte capacité de contournement, de subversion et de résilience mais il faut compter là-dessus quand même pour ne pas trop s'inquiéter.

L'exigence s'est aussi beaucoup développée d'une Recherche plus articulée, moins individuelle, plus collective, pour créer de gros labos, de plus en plus gros labos, qui aient la capacité de s'imposer dans le paysage de la Recherche national et international. Là aussi, je ne dis pas du tout que ce soit totalement négatif. Moi personnellement, et quoique venant du domaine de la littérature française qui, n'est pas connu pour sa capacité au collectif dans la Recherche, je pense que la

Recherche collective est quelque chose de très important. Je pense, réellement que c'est quelque chose qui apporte beaucoup mais, en même temps, c'est aussi quelque chose qui demande de structurer des équipes, qui demande de les diriger, qui demande de les constituer dans l'ensemble national et international. Tout cela prend aussi du temps et ce sont aussi des activités un peu nouvelles, en tout cas pour certaines de nos disciplines.

Et puis, bien entendu, tout cela pose la question, je l'ai un peu dit déjà, de l'indépendance, dans ce cadre de la Recherche, et de sa valeur sociale. C'est un vrai souci, que l'on connaît bien dans le domaine des SHS et particulièrement des Arts, Lettres, Langues, parce que nous ne pouvons que rarement prétendre répondre à la fiction que la recherche crée (directement) de la richesse économique et de l'emploi. Evidemment, aucune recherche ne crée des emplois, mais on peut dire que la recherche technologique peut être reliée à la création d'outils ou d'entreprises et donc, indirectement, peut amener à la création d'emplois (si ceux-ci ne sont pas délocalisés, bien sûr). Actuellement il est beaucoup plus facile d'être financé si l'on en passe par cette fiction là et il faut beaucoup de contorsions dans nos domaines pour y réussir. Nos recherches (de même que beaucoup de recherches fondamentales dans les différents domaines scientifiques d'ailleurs) ont bien évidemment une valeur en soi (elles accroissent le degré de savoir de l'humanité) et aussi une valeur sociale, culturelle forte mais, cette valeur sociale là n'est, en général, pas extraordinairement appréciée par nos dirigeants. Probablement du fait aussi, qu'elle est très critique et que ce n'est pas toujours la critique que les politiques recherchent et apprécient.

Troisième aspect des missions des enseignants-chercheurs : le gouvernement des universités : pilotage, gestion... Je pense que c'est là quelque chose de très important parce que c'est ce qui fait la démocratie universitaire, la collégialité. Et franchement, il ne manque pas de personnes en ce monde, et même en France, qui trouveraient qu'un pilotage plus administratif, plus gestionnaire de l'Université serait plus efficace, et qui essaient de faire rimer collégialité avec inefficacité, et démocratie avec médiocratie. Donc, je pense que si notre communauté veut continuer à garder ce modèle de démocratie universitaire, il faut vraiment qu'elle s'y implique. Et bien sûr ce pilotage prend aussi du temps, de l'énergie, et des compétences. Participation aux conseils de tous les niveaux, responsabilité de section, département, UFR, filières, enseignements, diplômes, vice-présidences et charges de mission, direction d'équipe de recherche, de labo, de projets, etc ... ces missions-là se sont aussi multipliées et alourdies. On le voit bien, par exemple, par les nombre de vice-présidents et de chargés de missions différents qu'il a fallu rajouter à ceux qu'on avait avant. Insertion professionnelle, culture, valorisation, innovation pédagogique, patrimoine, finances et personnels, etc... Le passage aux responsabilités et compétences élargies a complexifié et alourdi le gouvernement de l'université, puisqu'il s'est traduit par un transfert de charges sans transfert des moyens (en particulier en personnels) afférents. Il a aussi permis un pilotage de l'université plus

fin, mais qui impliquait que chacun se familiarise au moins un peu avec les exigences et les compétences nécessaires à ce pilotage. Aujourd'hui, si l'on veut y comprendre un peu quelque chose, tout le monde doit devenir un peu comptable dans l'université.

La quatrième et dernière (uniquement dans l'ordre logique de mon exposé !) mission à s'être développée, alourdissant les charges qui pèsent sur l'enseignant-chercheur, c'est l'engagement dans la vie de la cité. Là encore, il s'agit d'une mission traditionnelle, mais l'exigence en est devenue plus pressante. Dans notre civilisation de plus en plus dominée par la rationalité comptable, il faut justifier de notre utilité sociale, et de l'argent que nous coûtions à la nation. Enseigner et faire de la recherche ne suffit plus. Il faut que nous montrions que nous avons un engagement culturel, associatif, politique, syndical, etc... enfin syndical... la considération portée à l'engagement syndical dans notre milieu est quelque peu ambivalente... Il ne suffit plus que nous exerçons notre métier, il faut prouver que nous faisons bénéficier de notre compétence non seulement les étudiants, mais aussi la ville, la métropole, le territoire, la région qui nous financent. C'est en soi un enrichissement que ces engagements, et je les trouve souhaitables et nécessaires. Je pense, qu'effectivement, les universités et les universitaires doivent mettre leurs compétences au service de la Cité. Mais la pression est devenue beaucoup plus forte pour développer cette liaison de l'université à la cité, et de cette manière-là justifier de notre existence par les services directs que nous rendons à la société civile. Et tout cela demande également du temps et de l'énergie.

On a parlé d'expertise tout à l'heure, eh bien, l'expertise elle est sollicitée dans la Cité, à l'appui des politiques et, cela été évoqué, plutôt à l'appui des politiques, rarement en amont de leurs constructions. C'est pourtant là qu'elle serait sans doute le plus utile maison sait que l'équilibre est difficile à trouver entre expertise et distance critique.

Ce contexte de mutation et d'alourdissement des tâches que je viens d'esquisser à grands traits est renforcé par la réformite aiguë de l'Etat français en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et par la technocratie galopante induite par la bureaucratie européenne.

Dans ce cadre-là, comment maintenir, voire renforcer la capacité de l'enseignant-chercheur à remplir l'ensemble de ses missions, c'est, me semble-t-il, un peu la question de ce colloque, et faut-il maintenir l'exigence de l'ensemble de ces missions ? Cela veut dire en gros, faut-il toujours être enseignant chercheur avec l'ensemble de ces missions, et est-ce possible ? ou se spécialiser, être enseignant, être chercheur en lien avec la cité, être dans le pilotage de l'établissement ? Ce sont là des questions difficiles, et en même temps cruciales pour l'évolution de notre métier. Mes réponses n'engagent que moi. Je pense qu'il faut maintenir l'ensemble de ces missions, car elles se nourrissent l'une l'autre et qu'elles font l'originalité positive (l'originalité n'est pas toujours positive) de notre système d'enseignement

supérieur et de recherche. Toutefois remplir l'ensemble de ces missions est difficile et le système repose actuellement beaucoup sur la bonne volonté des acteurs. Nous devons donc nous interroger sur les mesures à prendre pour rendre l'accomplissement de l'ensemble de ces missions plus facile et tout simplement faisable. La réponse n'est pas selon moi la modulation des services, je l'ai toujours dit, surtout une modulation pensée en termes de surcharge. Tout d'abord parce qu'un enseignant-chercheur doit garder les deux missions fondamentales qui sont les siennes : enseignement et recherche. La modulation des services, pensée comme un accroissement des charges d'enseignement, par exemple, au détriment des charges de recherche, risque surtout d'alourdir les charges et de séparer, même de spécialiser définitivement, les enseignants chercheurs dans l'une de leurs missions, ce qui à mes yeux n'est pas souhaitable. Toutefois, sur la base du volontariat et pour des durées limitées, permettre qu'un enseignant chercheur dans le cadre de ses 192 h, se consacre plus ou moins à telle ou telle de ses missions, cela me semble souhaitable et d'ailleurs, cela correspond au désir des enseignants chercheurs eux-mêmes le plus souvent, et c'est souvent mis en place via les décharges que donnent les universités. En revanche il serait souhaitable, et parfaitement normal, que l'Etat compense ces décharges aux universités, puisque ces missions exercées par les enseignants-chercheurs font partie des missions que l'Etat confie aux enseignants chercheurs. Or, elles ne le sont pas, et plus une université veut permettre à ses enseignants-chercheurs d'assumer l'ensemble des charges qui leur incombent, plus en fait elle s'appauvrit.

Pourquoi le service reste-t-il conçu comme 192 h devant l'étudiant ? On pourrait considérer qu'il faut faire moins d'heures devant l'étudiant si on a une ou des activité(s) de décharge correspondant aux missions reconnues aux enseignants chercheurs et aux établissements. Il faudrait donc diminuer le temps de service de base de référence, en contrepartie d'une vérification, bien entendu, qu'une ou plusieurs autres missions que les seules missions d'enseignement et de recherche sont régulièrement assumées. Evidemment une telle demande implique une augmentation des moyens de fonctionnement des universités et des créations de poste, ce qui n'est guère à l'ordre du jour, mais fondamentalement et dans la logique que je viens de décrire, cela me semble plus que nécessaire.

Deuxièmement je pense que l'ensemble de ces missions devraient compter pour l'évaluation et la promotion de l'enseignant chercheur. Pas seulement la recherche. Si un enseignant chercheur accomplit l'ensemble de ces missions, il doit être jugé, promu pour l'ensemble de la réalisation de ces missions ce qui implique évidemment, qu'il faut que l'évaluation soit au moins partiellement faite par l'établissement puisque c'est lui seul qui est capable de juger de l'investissement dans une partie de ces missions. Ce n'est pas à un niveau national qu'on peut le faire. Je ne dis pas qu'il faut supprimer le niveau national, je dis qu'une partie de cette évaluation ne peut être faite qu'au niveau de l'établissement.

Enfin je pense que, quelque chose qui manque beaucoup, c'est la formation continue. Pourquoi sommes-nous pratiquement le seul corps professionnel à ne pas bénéficier de formation continue ?

Gilles BAILLAT : « On va l'être à l'ENA »

Oui, l'ENA va certainement permettre de faire de tous les présidents qui ne le seraient pas de bons gestionnaires, mais les présidents sont sans doute, de tous les enseignants-chercheurs, ceux qui font de la formation continue en permanence, c'est pour les autres enseignants chercheurs que cela manque. Donc des décharges pour formations devraient être données régulièrement aux enseignants chercheurs. Il y a beaucoup de domaines pour lesquels ces formations seraient utiles, d'ailleurs c'est une demande récurrente des enseignants-chercheurs que de pouvoir en bénéficier, par exemple, pour les langues ou pour la pédagogie numérique, et pour le moment seule la débrouillardise individuelle (de l'enseignant-chercheur ou de l'université) peut apporter une réponse à ces demandes. Il me semble que cela devrait relever d'une obligation officielle, et que les enseignants-chercheurs devraient pouvoir bénéficier de formations continues financées et reconnues, en langues, en recherche sur projet, en direction d'équipe, en direction de composante, sur l'innovation pédagogique, sur le numérique, etc... puisque cela fait partie de nos missions. Des périodes régulières de congés sabbatiques devraient également être attribuées pour pouvoir justement continuer en recherche tout en assurant l'ensemble de ces missions.

Si ces mesures étaient mises en place et, elles sont loin de l'être, malheureusement, je pense, quant à moi, (et je sais que ce point est très discuté), qu'elles devraient se coupler avec une évaluation régulière et un suivi de l'enseignant chercheur. Non pas une évaluation-sanction, mais une évaluation qui permette de suivre l'enseignant chercheur et de voir avec lui comment il veut s'impliquer tout au long de sa carrière plus ou moins dans telle ou telle de ses fonctions.

Enfin, je dirai, même si c'est politiquement incorrect, et qu'on en parle très peu dans l'université, que les enseignants-chercheurs, au regard de leurs très grandes compétences, longuement acquises, de la forte sélection à l'entrée du métier, de la lourdeur et de l'importance sociale des tâches qui leur sont confiées, sont désastreusement sous-payés. Même proportionnellement au reste des fonctionnaires de même niveau, sans parler du privé, c'est un fait connu, mais auquel il ne semble pas qu'aucun gouvernement ait tenté de porter remède.

Ces analyses sont bien entendu ouvertes à la discussion. Evidemment, tout cela demande des moyens. Ces moyens ne sont pas demandés pour n'importe quoi : ces moyens sont nécessaires pour accomplir les missions qui nous sont confiées, telles qu'elles sont formulées, demandées, exigées dans les lois qui se succèdent concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Mettons donc en accord les demandes et les moyens et je pense qu'on aura un Enseignement Supérieur et une Recherche encore plus performants.

Intervention de M. Gilles BAILLAT

Président de l'Université de Reims Champagne Ardenne

Je ne peux pas mettre du sens aux débats qui se sont tenus dans des ateliers auxquels je n'ai pas participé. En revanche, je vais essayer de faire se rejoindre la thématique du colloque et la position d'un président d'université pluridisciplinaire avec un secteur santé au travers de trois entrées. Il est effectivement intéressant de comparer les universités.

Tout d'abord, la question d'une université pluridisciplinaire au regard du métier d'enseignant-chercheur. L'Université de Reims Champagne-Ardenne propose un éventail à peu près complet de ce qui est proposé dans la carte des composantes universitaires en France avec ses 14UFRs, écoles ou instituts. La notion de pluridisciplinaire avec santé prend toute son importance ici. Finalement, pour des raisons structurelles et culturelles, il est difficile d'envisager le métier d'enseignant chercheur, que ce soit au niveau de son recrutement, qu'au niveau de l'exercice du métier, comme étant unique.

Prenons-nous donc le cas de l'Université de Reims Champagne-Ardenne en mettant face à face les juristes et les médecins qui sont des figures extrêmement emblématiques de l'Université dans son projet de formation, de recherche et d'insertion professionnelle puisque, ce sont des facultés professionnelles.

Dans les 2 cas, on a affaire seulement à un redoutable problème quand on parle métier. Les enseignants chercheurs dans des domaines de santé (sauf pharmacie) ont un statut qui n'est pas celui de l'enseignant chercheur habituel. Ce sont ce qu'on appelle les PUPH : les Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers. Ces enseignants sont bien des enseignants-chercheurs au sens commun du terme mais qui ont, officiellement un 3^{ème} métier autour de la clinique qui les amène à avoir une double tutelle : MESR et Santé et, une indemnité (impliquant l'absence d'heures complémentaires). Mais, quand on regarde le statut de ces PUPH ou, MCUPH pour les Maîtres de Conférences, il est évident que pour le recrutement, et pour l'exercice du métier, c'est pas du tout la même chose : ils ne font pas le même métier que la plupart des enseignants-chercheurs. Ces différences ont des conséquences sur nos logiques de pilotages et de gouvernance.

Les personnels Praticiens Hospitaliers répondent à une démarche de recrutement spécifique : les enseignants chercheurs sont recrutés au national. En d'autres termes : on recrute une personne avant de définir les postes qui seront pourvus.

Le recrutement de juristes apporte un problème un peu différent à cause de l'agrégation qui, dans les faits, inverse le processus de recrutement des enseignants-

chercheurs. L'université n'ouvre pas un poste et procède ensuite au recrutement d'un professeur d'université puisque l'agrégation est un concours national. C'est-à-dire : suite au classement de ce concours, les lauréats les universités en fonction de leur classement. Voici un exemple : l'université peut très bien ouvrir un poste de professeur en droit public pour enseigner le droit international et, intégrer une équipe de recherche sur un thème spécifique. Mais à l'arrivée, un enseignant lauréat qui ne connaît absolument pas, le droit international et qui n'a pas du tout envie de rejoindre cette équipe.

C'est-à-dire que, la notion même d'agrégation interdit à l'Université non seulement d'avoir une politique de recrutement mais, même pour une grande part, d'avoir une politique de recherche car nous n'avons pas la maîtrise du recrutement des professeurs ou, du moins pour le plus grand nombre. Il existe, certes, une voie particulière qui autorise une dérogation.

Ces exceptions structurelles vont sans doute peser de plus en plus à cause de la réforme de l'offre de formation qu'on appelle également réforme de l'accréditation. Suite à cette réforme, nous allons accorder de plus en plus d'importance à la cohérence au sein d'une université entre la politique de formation, la politique de recherche et la politique de ressources humaines. Donc, on est dans une situation où, clairement, la question du statut et du métier d'enseignant-chercheur est une question qui devient cruciale.

Parlons maintenant des différences culturelles : si on prend le métier d'enseignant-chercheur entre les facultés de Sciences et de Lettres par exemple, il y a bien le même métier sur le papier mais, il n'y a pas le même exercice du métier. La pratique du métier d'enseignant-chercheur n'est pas la même entre les deux mondes et ça a d'innombrables conséquences. Alors c'est quoi ? L'une des différences importantes, c'est que l'on peut très bien être un enseignant-chercheur compétent, impliqué, reconnu, produisant tout ce que vous voulez en faculté de lettres, tout en n'étant pas présent sur le campus une bonne partie de la semaine. La recherche ne se fait pas de la même manière. En sciences, l'enseignant va en laboratoire : la pratique du métier d'enseignant-chercheur, c'est que l'on vient du lundi matin au vendredi et même le samedi, voire le dimanche. De nombreuses expérimentations en cours font que le métier, dans mon université, implique le maintien de l'activité au mois de juillet et au mois d'août pour la poursuite de l'activité de recherche en continu.

Pour résumer, l'université de Reims Champagne-Ardenne a une grande diversité des situations à la fois la fois structurelle et culturelle qui amène sur ce premier point. Cela amène à une question : est-ce que on s'achemine vers une tentative d'harmoniser, d'uniformiser, d'où l'intérêt du pluriel de métier d'ailleurs, ce métier d'enseignant-chercheur ? Ou, est-ce qu'il ne serait pas intéressant et pertinent d'avoir une réflexion globale de l'ensemble des acteurs, de l'ensemble des universitaires qui débouche sur des réponses plurielles ? Sauf à considérer, que le métier doit être unique avec toutes les conséquences que l'on peut avoir.

Le deuxième point que je souhaitais évoquer est la question du renforcement des missions des enseignants-chercheurs depuis quelques années. Si on prend en compte l'impact des lois, comme celle de 2007, nous constatons un renforcement avec la transformation progressive du métier qui implique des problèmes de fond en terme de choix stratégique à faire, non seulement pour une université mais à l'échelle du pays. Faut-il que les enseignants-chercheurs continuent à absorber dans leur programme interne de travail l'ensemble des missions qui s'ajoutent, qui s'ajoutent, qui s'ajoutent ou, faut-il mieux générer des métiers spécifiques qui prennent en charge ces missions ? C'est un vrai choix à opérer et lorsque, la réponse globale aujourd'hui, globalement c'est de dire, les enseignants-chercheurs sont toujours les mieux placés pour prendre à leur compte les nouvelles missions qui apparaissent dans l'Université, en particulier, à la faveur de l'ajout successif des missions d'insertion professionnelle avec la loi de 2007, de transfert et innovation avec la loi de 2013. Plus globalement, avec ce qu'on appelle la « responsabilité sociétale des universités » on attend des universitaires, pratiquement, qu'ils sauvent le pays en commençant, par les territoires. Alors, on voit bien que cette question-là n'est pas neutre -là, on le voit bien avec les heures référentielles service qui occasionnent dans les universités des débats de fond. Les heures référentielles service provoquent à l'URCA des divisions profondes entre les enseignants-chercheurs parce que certains estiment que l'alourdissement des tâches et l'augmentation du temps de travail doivent être rémunérés en conséquence. D'autres, en revanche, voient en cette augmentation des activités une reconnaissance de ce qui se fait depuis longtemps et qui est, de fait, inscrit dans le référentiel national. Dans cette logique, rémunérer systématiquement ces nouvelles tâches reviendrait à dégarnir progressivement le contenu même de ce qu'est un enseignant-chercheur.

C'est donc une vraie question pour les établissements qui devrait déboucher sur un vrai débat de fond sur : qu'est-ce qui est aujourd'hui acceptable ? Et, dans ce qui n'est pas acceptable dans l'activité, acceptable ou nécessaire, qu'est-ce qui finalement relèverait d'une dévolution à d'autres professionnels et qu'est-ce qui mériterait une rémunération différente ?

Enfin, en dernier lieu, il existe une tension très forte dans l'affichage d'un métier paradigme : enseignant-chercheur dont le train d'union est un affichage très fort, particulièrement en France. Dans la plupart des pays on se contente du terme « universitaire ». Comme si en France, il fallait rappeler constamment quelle était l'originalité de ce métier. Alors il y a cet affichage et, en même temps, à proximité immédiate de l'Université et au sein même de l'Université coexistent d'autres paradigmes, d'autres logiques. Par exemple, la logique de l'universitaire, c'est un universitaire : il est employé par l'université. Il n'est pas enseignant-chercheur : il est enseignant. Et d'ailleurs, je constate que si, il y a quelques années, on parlait officiellement des PRAG, des PRCE... aujourd'hui, de plus en plus on parle des enseignants.

Il y a les enseignants-chercheurs et les enseignants. Ils représentent à l'URCA, une quantité non négligeable : 350 enseignants sur 1300 enseignants et enseignants-chercheurs, il y a 350 enseignants. Une bonne partie de l'université et en particulier l'offre de formation, reposent évidemment sur ces collègues. Alors il y a un autre paradigme concurrent de celui de l'enseignant-chercheur dans nos laboratoires : ce sont les chercheurs, ceux qui travaillent dans les grands organismes. Ils se retrouvent de l'autre côté : ils ne sont pas enseignants-chercheurs, non pas parce qu'ils ne font pas de la recherche, mais ils ne font que ça, statutairement.

La coexistence au sein d'un même établissement de ces différents statuts à des conséquences pratiques et concrètes sur l'affichage et de l'identité profonde de l'université. L'enseignant-chercheur représente le talon référence, l'horizon à attendre en terme d'affichage.

Et, de la même manière, pour les organismes de recherche, c'est étonnant de voir l'appétit féroce des universités, partout, pour essayer d'arracher au CNRS, l'INSERM, etc... quelques postes de chercheurs. Autant d'ailleurs pour des raisons d'enrichissement du potentiel de recherche que, pour des raisons symboliques. Parce que, une UMR c'est quand même quelque chose. Dans certains milieux on ne compte plus les unités de recherche de type EA, c'est-à-dire, Equipe d'Accueil, on compte les UMR.

Cela nous confronte à des difficultés qui renvoient un peu à la même question : le métier d'enseignant-chercheur est aujourd'hui à l'intersection de toute une série de tensions qui justifieraient un vrai débat de fond entre les collègues. Au moins que l'on mette en débat ces questions pour pouvoir proposer, soit des solutions plurielles, soit des solutions alternatives à ce qu'on connaît aujourd'hui.

Gérard MARY

Merci... Alors je m'adresse évidemment aux orateurs suivants : vous voyez que l'heure tourne à une vitesse tout à fait impressionnante et il va falloir maintenant accélérer la manœuvre...

Guy BRUCY : parmi les nouvelles missions, les nouvelles tâches et les nouvelles fonctions des enseignants-chercheurs, celle qui revient le plus souvent probablement, avec le plus d'acuité, et depuis quelques années, c'est la question de la professionnalisation des formations, des relations avec le monde extérieur et, notamment, avec le monde économique, du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et, plus généralement, du suivi des diplômés qu'ils soient en insertion professionnelle, en poursuite d'études ou, en recherche d'emploi. J'ai envie de demander à l'historien : est-ce que c'est vraiment aussi nouveau que cela, finalement, cette préoccupation ? Et, qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans les évolutions de ces dernières années ?

Intervention de Guy BRUCY

Professeur honoraire Université de Picardie Jules Verne

Merci. Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes ces questions en tant qu'historien parce que l'on n'aura pas assez de temps. Je partirai juste de ma propre expérience de responsable d'un DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées) puis d'un Master professionnel qui accueillait un public mixte : des étudiants en formation initiale et des salariés en formation continue.

Quand j'ai pris la direction de ce DESS, j'ai vite compris que ma mission s'inscrivait dans une sorte de jeu à quatre : l'Université naturellement, les étudiants, les entreprises, et la Région. Autrement dit : le monde universitaire, deux catégories d'étudiants aux attentes différentes, le monde économique, le monde politique local. Si les préoccupations concernant l'avenir professionnel des étudiants ne sont pas véritablement nouvelles, en revanche, ce qui a considérablement changé, me semble-t-il, ce sont les conditions politiques et socio-économiques dans lesquelles ces préoccupations sont formulées. Il est évident que nos étudiants en formation initiale, et c'est bien normal, ont des attentes en la matière et se posent la question qui me paraît légitime : « Je fais des études mais ça me sert à quoi ? Qu'est-ce qui va m'attendre à la sortie ? Est-ce que je vais avoir un emploi ? ». Qui, dans le contexte actuel, oserait reprocher à ces jeunes gens de se poser ces questions et d'avoir ces angoisses-là ? De la même manière, les salariés en formation continue ont le souci, tout aussi légitime, de ne pas perdre leur temps et de venir chercher à l'université des connaissances qu'ils mettent constamment en rapport avec leur vécu professionnel.

Par conséquent, nous en retour, nous ne pouvons absolument pas tenir pour nulles et non-avenues les questions et les angoisses de nos étudiants et c'est aussi à nous d'assumer une part de la charge. Donc, faut-il refuser ces ouvertures au monde extérieur et particulièrement au monde de l'entreprise ? Ma réponse est claire : non ! bien évidemment, non ! Mais je m'empresse d'ajouter : pas à n'importe quelle condition !

Je pense qu'il faut avoir un certain nombre de points de vigilance, de prises de conscience très fortes. La première prise de conscience est celle des différents systèmes de références qui s'affrontent inévitablement. Quand un universitaire dirige un master professionnel, quand il est en contact et quand ses étudiants sont en contact avec le monde des entreprises, il doit être très clair sur les systèmes de référence qui sont différents voire contradictoires. Ça n'est pas un jugement, c'est un constat : un employeur ne rémunère que les savoirs qui lui sont directement utiles dans l'acte productif. Nous, notre système de référence universitaire n'est pas celui-là. D'abord nous ne rémunérons pas nos étudiants et, ensuite, nous ne sommes pas là pour donner les savoirs strictement réduits à leur utilité immédiate.

Deuxième chose : je pense qu'il faut très être conscient des finalités de nos enseignements. Ces finalités, encore une fois, ne sont pas des savoirs limités mais un ensemble de connaissances, de méthodes, qui rendront ces jeunes capables d'avoir une prise de distance critique avec le réel pour le comprendre, le changer ou le contrôler.

Troisième point : ne jamais perdre de vue que ce sont d'abord et avant tout les rapports sociaux qui déterminent la hiérarchisation des savoirs et les usages qui en sont faits. Je crois qu'il faut être extrêmement vigilant sur les modes qui consistent à nous présenter comme de purs instruments techniques des choses comme les « compétences » par exemple. C'est une ruse extrêmement pernicieuse et efficace que de laisser croire qu'il ne s'agit là que d'instruments techniques qui seraient neutres. Il suffit de faire un peu d'histoire et de regarder d'où ils viennent, qui les a promus et comment on s'en sert dans les entreprises. Ils sont là, ils existent, mais soyons conscients de ce qu'ils sont et de ce qu'ils portent.

Dernier élément qui me semble découler des trois points précédents : je pense que l'une des meilleures façons que nous ayons de répondre à l'ouverture sur monde des entreprises, c'est d'être extrêmement exigeants. Cette exigence passe d'abord par des ancrages disciplinaires forts. Parce qu'on voit bien qu'à chaque fois qu'une discipline entre dans le domaine du flou, de l'incertain, du mou, c'est toujours au détriment de nos étudiants et, par contrecoup, de nous-mêmes. Je suis convaincu qu'une des garanties majeures quand on s'aventure hors les murs de l'université pour s'ouvrir au monde de l'entreprise, au monde de la région, du politique etc... c'est d'avoir un ancrage disciplinaire fort avec ses spécificités mais, surtout, avec sa rigueur.

Si nous tenons à ces ancrages disciplinaires cela nous permettra, me semble-t-il, d'éviter la dilution dans ce que j'appelle des systèmes hybrides. J'ai un exemple de système hybride, avec le CFA Inter Universitaire de la Région Centre. Dans cette région il y a deux pôles universitaires : Orléans et Tours. Ces deux universités sont publiques mais le CFA Inter Universitaire, lui, est défini comme CFA privé sur le modèle d'une association de type « loi 1901 ». Parmi ses membres fondateurs on trouve les deux universités d'Orléans et de Tours, la Région Centre mais aussi des chambres de commerce et d'industrie, des grandes entreprises installées dans la région comme Pfizer et France Télécom et aussi l'UIMM du Loiret. La mission de ce CFA Inter Universitaire est la suivante, je cite le texte exact : « assurer la cohérence du dispositif de formation en proposant au Conseil Régional de la Région Centre, les ouvertures et /ou, les fermetures de formations dans les universités et de veiller à leur mise en œuvre par les universités. » On est là en présence d'un dispositif un peu étrange où le pouvoir politique de la Région s'affirme aux côtés de celui des entreprises privées et des universités publiques. C'est pourquoi je préfère parler de configuration hybride. Et c'est aussi pourquoi je pense qu'il est plus que jamais nécessaire, pour nous, universitaires, d'affirmer nos exigences pour ne pas y perdre

nos repères et, en même temps, pour être en capacité de proposer des solutions concrètes répondant aux enjeux auxquels nous sommes ainsi confrontés.

Je terminerai en donnant l'exemple de la manière dont j'ai répondu à ces défis dans mon université. Quand j'ai pris mes fonctions de Directeur du DESS, avec mes collègues nous avons travaillé collectivement. C'est un premier point qui me semble très important : le collectif. Ensuite, nous avons défini ensemble ce que devait être le mémoire de DESS (et plus tard le mémoire de Master professionnel) que les étudiants avaient à réaliser à l'issue de leur stage en entreprise. C'était pour nous un enjeu décisif.

D'abord, nous gardions l'entière autorité pour apprécier (et donc valider ou refuser) la qualité et le niveau des « missions » proposées à nos étudiants par les employeurs pour les stages. Ensuite, le mémoire devait obligatoirement être construit selon deux axes : en partant de la « mission » initiale, l'étudiant devait problématiser sa mission en procédant à une analyse critique, scientifique, s'appuyant sur les travaux universitaires et, évidemment, sur les cours qu'il avait eus avec ses professeurs. Autrement dit, on voulait qu'il puisse conjuguer une approche très concrète d'un problème réel posé par et dans l'entreprise avec une approche critique de ce même problème, avec un éclairage et une grille de lecture fondée sur des critères universitaires. Et, la seconde partie du mémoire était la mise en œuvre, la réponse à la demande de l'employeur, avec proposition de solutions concrètes pour les problèmes concrets. Cette démarche obligeait donc l'étudiant à problématiser une situation professionnelle avec les outils qui sont ceux des universitaires. Certains étudiants s'apercevaient très vite qu'ils avaient besoin d'aller faire un petit tour du côté du master « Recherche » pour s'informer car ils savaient qu'ils y trouveraient des réponses à des questions qui se posaient dans le master « professionnel ». Le mémoire de master « professionnel » ainsi conçu s'est avéré être au bout du compte un exercice difficile : nous l'avons reconnu, mais nous n'avons pas lâché. Et de fait, nous avons imposé notre « modèle » aux entreprises. Nous avons fixé des règles par écrit, nous les avons imposées très clairement. Je ne vous cache pas que les enseignants qui prenaient en charge la direction des mémoires de ce master « pro » avaient un gros travail qui, d'ailleurs, n'était reconnu ni en termes de salaire, ni en termes de carrière. C'est là aussi un point important à souligner. Enfin, j'ai constaté que les employeurs qui jouaient le jeu, ceux qui avaient compris nos objectifs, ceux-là reconnaissaient qu'ils avaient en face d'eux des jeunes véritablement intéressants capables de porter un regard neuf sur leur travail.

Donc, pour conclure, je dirai : oui, s'ouvrir au grand large mais en étant extrêmement vigilants, en réfléchissant collectivement aux conditions très précises des conditions de cette ouverture, conditions ancrées dans nos disciplines et dans le système de valeur de l'Université française, dans ce qu'elle a de plus respectable et en tout cas de plus beau, à mes yeux.

Gérard MARY :

Merci.

Pierre Dubois, très brièvement, je suis vraiment désolé de le dire comme ça mais étant donné que l'heure des trains avance... Toi qui cours depuis quelques temps les universités françaises en long, en large et en travers ? quelles réflexions... ?

Intervention de Pierre DUBOIS

Université de Marne-la-Vallée, animateur du blog Histoires d'Universités

Je pense à Pierre... Pierre, je ne sais pas où tu es mais, ce que j'ai entendu ce matin et, en accord avec ce que dis Gilles, il faut lancer une discussion de fond. Faire un peu d'analyse systémique et pas seulement un rapport de conjoncture. On sait que la conjoncture est mauvaise, très mauvaise. Mais qu'est-ce qui est possible dans une échéance de 3 à 5 ans ? Alors qu'est-ce qui ne va pas ? Disons, le modèle universitaire c'est à la fois structurer une institution et des valeurs qui sont portées par l'institution universitaire publique. Ces valeurs ne sont plus là. Je dirai même la valeur de la vérité scientifique n'est plus là on est désormais dans l'ère du mensonge. Deuxième dimension de l'université traditionnelle : l'Université est une bureaucratie c'est-à-dire, il y a des règles et, tout le monde est d'accord sur les règles. Le problème, c'est qu'on a aujourd'hui une bureaucratie qui devient envahissante. Si on prend le statut des enseignants-chercheurs, 60 pages ou le Cadre National des Diplômes, tout d'un coup, on a des règles. Troisième dimension, l'Université, c'est un ensemble de corps professionnels qui dirigent l'Université. Cette partie de collégialité est morte. Quand vous voyez le système de recrutement que nous avons, les directeurs de composantes dans les regroupements vont se retrouver au niveau N-3. Leur seule capacité de décision ce sera l'organisation des économies. Donc une troisième dimension de l'Université, la collégialité est morte. Quatrième dimension l'université est aujourd'hui aussi une entreprise. C'est-à-dire, on a des objectifs, on a des ressources et, on mesure des résultats. Donc on a 2 dimensions mortes qui sont celle des valeurs et celle de la collégialité et, on a ainsi une organisation débile. C'est-à-dire, d'un côté, une bureaucratie envahissante qui est confrontée à un modèle managérial qui est basé sur d'autres choses. Plus de bureaucratie et plus d'entreprise, on est dans une situation de blocage et donc le métier d'enseignant qui est dans ce type d'organisation, ça ne peut plus marcher. Alors ce matin j'ai fait un petit essai je vais vous donner les titres des types d'enseignants : je ferai une chronique là-dessus. On a des enseignants que j'appelle les « abandonnés ». On a les managers, on a les nichards : ceux qui ont des niches. On a les bagnards et les soutiers c'est-à-dire, les vacataires. On a les vedettes, on a les fugitifs, ceux qui partent. On a les « moocars » ceux qui vont fabriquer des « moocs ». On a les importés. Il se prépare des choses intéressantes hein ! Moi, j'ai vu les premiers cas de post-docs dans des labos qui sont importés des pays de l'Europe Centrale. Salaires français, pas de cotisations sociales, c'est-à-dire, recherche à bas coût : on les a ceux-là. Dans les vedettes, il faut bien voir ce que prévoit le regroupement. Il est dit que désormais, il y aurait des enseignants – chercheurs des COMUE. C'est-à-dire qu'il y a une division qui se prépare : des enseignants qui vont être recrutés pour enseigner en master et doctorat et, les autres. Bien sûr, il y a aussi les calculateurs. Il y a les clercs. Les clercs, je dirai, sont les syndicalistes aujourd'hui. Ce sont ceux qui essaient encore d'avoir les valeurs,

qui essaient de faire de la gestion collégiale, qui participent à la création des règles et qui ne veulent pas gaspiller l'argent public. Je dirai même que Pierre était un grand clerc. Alors peut-être que le prochain Président de l'Université de Strasbourg sera un prêtre catholique : ça fait deux mandats qu'il est Vice-Président. Donc un juriste, un médecin, les trois disciplines fondatrices de l'université... Théologien... un prêtre à la tête d'une université catholique, j'aimerais assez : ce serait drôle. Alors il faut le débat de fond. Parce que Lise a esquissé un type de solution ; Gilles, il pose la question de fond c'est-à-dire, il faut débattre. Moi ça fait 5 ans que je me tue à essayer de débattre. Je vous dis la chose suivante : il n'y a plus de statut d'enseignant-chercheur, il faut inventer autre-chose. Si on voit l'histoire de l'Université entre 1550 et 1800, le Baccalauréat sort de l'Université. C'est-à-dire que le premier grade universitaire est préparé par des enseignants qui ne sont pas des universitaires. Aujourd'hui, il me semble que vu la composition du corps enseignant au premier cycle et, Gilles tu l'as dit : tu as 1300 enseignants en tout et là-dedans tu as 350 enseignants à temps plein. Donc, avec la marche forcée vers les regroupements, est ce qu'il ne faut pas se poser la question aujourd'hui de sortir le Cycle Licence de l'Université ? Si on fait 15 ou 30 regroupements stupides, regardez ce qui se prépare en Bretagne-Pays de Loire avec 7 universités et 130 000 étudiants, là, la collégialité c'est fini, fini, fini. L'enseignant de base il sera en dehors de tout. Les BIATSS aussi, bien sûr... Donc, est-ce qu'il n'est pas temps de discuter sur le fond ? Est-ce qu'aujourd'hui, on a besoin d'un vrai corps d'enseignants-chercheurs dans les universités de deuxième et troisième cycle ? On a besoin de gens qui associent les quatre morceaux de l'organisation, c'est-à-dire, l'intérêt général. Ensuite qui se donnent des règles dans la concurrence et pas la concurrence sauvage. Moi, je dis on peut compétitionner mais, avec des règles sur le marché. Des gens qui assurent la collégialité et puis, des gens qui ne gaspillent pas l'argent public. Et je crois que dans le premier cycle de l'enseignement supérieur il faut aujourd'hui un corps unique. Moi, je trouve que les meilleurs enseignants dans le premier cycle ce sont les PRAG, les PRCE parce que bon, ils connaissent le métier et donc pour moi les enseignants du futur premier cycle sont des enseignants : ce ne sont pas des enseignants chercheurs. Dans l'Université, il y en a marre d'avoir des tas de catégories. Dans les universités, il faut des professeurs qui font enseignement et recherche, des professeurs en une seule classe. On ne peut pas continuer comme ça dans cette compétition... Pierre tu es là ? Je suis sûr que tu serais de bon conseil, que tu lancerais le débat, toujours titilleur... Gilles, je suis preneur. Il faut un débat de fond. Ça suffit de lutter contre la réforme du statut, de lutter contre le Cadre National des Diplômes, de lutter contre les contrats de sites, de lutter contre les regroupements à marche forcée. Tout le monde s'épuise à ça, plus personne n'y croit plus et, le plus grave, c'est qu'on a de plus en plus de désabusés chez les enseignants-chercheurs.

Gérard MARY

Voilà, le débat est fortement et vigoureusement lancé. Je suis bien certain que tes propositions ne font pas l'unanimité, tu le sais toi-même... Mais je crains par contre, que l'on n'ait pas le temps d'avoir ici le débat approfondi que tu appelles de tes vœux. C'est vraiment un grand débat national qu'il faut lancer sur l'Université en général et pas seulement sur le statut...

Philippe AUBRY...Comment le SNESUP appréhende-t-il cette question de l'évolution du métier ..?

Intervention de Philippe AUBRY

Secrétaire nationale du SNESUP

Donc, je ne pourrai pas répondre effectivement aux vastes questions lancées par Pierre DUBOIS. Il a parlé de corps unique. Effectivement, on a un mandat de corps unique qui n'est peut-être pas tout à fait celui dont il parle, qu'il a en tête. Mais il faut avancer aussi sur les problèmes de statut. Je voulais quand même revenir un petit peu sur ce qui a pu être dit jusqu'à maintenant. Je pense que les interventions montraient qu'il y avait des difficultés : Pierre montre d'ailleurs, son inquiétude. Mais aussi de la richesse dans les universités qui a permis de répondre au défi de massification, à l'augmentation, quand même énorme, des missions qu'il y a pu y avoir depuis des années. Guy BRUCY nous l'a bien montré avec toutes ces filières de professionnalisation. Donc, toute une richesse qui vient aussi de la richesse des enseignants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs qui y travaillent avec leurs parcours divers et, il faut la conserver. Alors, tout à l'heure, il était question : Est-ce qu'il faut des réponses plurielles à la définition du métier ? J'ai l'impression qu'il y avait un cadre assez large dans les statuts et qu'on est en train, au fur et à mesure des années, depuis 1984, de rajouter plein de choses très précises qui pourraient paraître plurielles mais qui ne le sont pas. C'est au contraire considérer de plus en plus l'enseignant-chercheur comme plus un personnel d'exécution. Il y a une certaine défiance par rapport à l'enseignant-chercheur qui se traduit par ces statuts qui deviennent toujours de plus en plus lourds. L'enseignant-chercheur, je pense qu'il a effectivement d'abord ses missions d'enseignement et de recherche qu'on défend toujours. Les collègues, je pense, veulent du temps, les moyens, pour d'abord pouvoir s'y consacrer. Il y a dans les missions des universités beaucoup d'autres choses qui ont été ajoutées. Effectivement, des collègues veulent y participer mais, il ne faut pas que ça devienne quelque chose qui soit imposé statutairement à chacun de nous. Lorsqu'on participe à ces tâches et à ces missions, il paraît effectivement normal de diminuer la charge demandée, par ailleurs, en termes d'enseignement et de recherche aux collègues qui font. C'était aussi la demande d'un réel référentiel d'équivalence des tâches pour répondre à tout ce travail qui s'est, quand même, accumulé qui fait, que les choses deviennent plus lourdes. Il y a 20 ans de ça, les enseignants-chercheurs avaient un service d'enseignement moins lourd. Ils n'avaient pas toutes ces missions. Donc, il faut quand même prendre en compte tout ce qui s'est accumulé depuis. L'évolution... Alors, avant l'avenir du métier d'enseignant-chercheur il y a le présent. il y a eu toute une transformation de l'environnement des universités. La LRU, les RCE y ont beaucoup contribué. On a le problème de distribuer finalement une somme et, de dire aux universitaires : « Débrouillez-vous avec ça » et, un manque de prise en compte de tous les besoins pour assurer toutes les missions de service public dont on a pu parler jusqu'à maintenant. On a aussi les conditions de travail qui ont fortement changé et là, moi je constate, quand même, depuis 2-3 ans une augmentation, dans le secteur situation du personnel du

SNESUP, des appels à l'aide pour beaucoup de problèmes de conflits, de brimades, de harcèlement. Donc, difficultés de conditions de travail qui sont, je pense, consécutives à ces nouvelles pratiques à cette nouvelle vision de disparition de collégialité, de mise en place de personnes qui deviennent professionnelles du management des enseignants-chercheurs. Donc, ça c'est quelque chose qui est très lourd pour nous et on a l'impression que le Ministère devient plus une agence de mutualisation qu'un ministère de tutelle quand on lui fait part de réels problèmes, en ayant toujours tendance à reporter le problème au niveau de l'Université même lorsque ce sont des problèmes très vastes. On a pu constater, au cours de l'enquête d'austérité qu'on a menée récemment dans de nombreuses universités, les décomptes de service de cours magistraux en TD de façon vraiment fréquente. On l'avait déjà signalé au Ministère il y a bientôt un an : rien n'a été fait en direction des Universités. On a l'impression, vraiment, qu'on laisse les enseignants-chercheurs seuls face à la Présidence des Universités. Donc, ça c'est le constat. On constate quand même, sur le métier lui-même, des attaques de divers ordres : certaines passent par des attaques telles que : « qu'est-ce que l'enseignant-chercheur ? » ou, dans les médias et, à travers les défauts qu'on attribuerait à l'Université, et le taux d'échec, et tout ça ... Donc on a l'impression que c'est les enseignants-chercheurs qui font mal leur boulot. Donc, il y a peut-être ça... « Qu'ils ne trouvent pas assez » par exemple, donc c'est un problème de manque de retour sur investissement disons qui ressort de cette façon-là. On remarque donc des attaques en termes... plus, au niveau du Ministère... lorsque dans les décrets, les projets de décrets on voyait des procédures de qualification contournées. Actuellement, il y a une nouvelle version où des choses ont été enlevées mais, on découvre finalement une nouvelle procédure de qualification qui est mise en place puisque, ça ne serait plus le CNU qui se chargerait de ça mais, ça serait une qualification pour en gros des missions autres que d'enseignement et de recherche qui seraient faites par un jury national pour appeler ça, quand même, qualification. Le caractère national, je pense, est quand même remis en question comme je le montrais tout à l'heure, à travers la réaction du Ministère face aux problèmes qui peuvent être soulevés. Va se poser aussi, alors là je ne parlerai peut être pas d'attaque, mais va se poser aussi de vrais problèmes avec l'évolution de tout ce qui est enseignement numérique. Comment prendre en compte ce travail-là ? Quelle incidence cela va avoir sur le métier ? Comment ça sera pris en compte dans les obligations de service ? Comment ça sera reconnu ? Et surtout, je pense, attention à ce que ce ne soit pas un moyen finalement pour des organismes privés de récupérer à moindre coup le travail des enseignants, enseignants-chercheurs du public. On a aussi noté certains besoins aujourd'hui qui concernaient la formation pédagogique. On est je pense tous conscients qu'il faut une formation pédagogique initiale et continue : on a des demandes dans ce cadre-là. Après, il faut réfléchir de la façon dont ça peut se faire. Qu'est-ce que ça serait qu'une formation initiale pour les enseignants-chercheurs ? En général, ça se fait au niveau des doctorants. Donc, comment on peut prendre en compte ? Est-ce que ça pourrait être pris en compte ? Une vraie formation qui serait prise en compte dans la qualification par exemple. La formation continue est importante aussi. C'est vrai que

les enseignants-chercheurs sont souvent exclus de pas mal de choses ne serait-ce, que les congés formation qui sont pour l'ensemble des fonctionnaires quand les collègues veulent éventuellement changer de voie de métier : ils n'ont pas ça. Au niveau des missions ajoutées, on a parlé de professionnalisation. Donc, je pense que les enseignants-chercheurs effectivement ont leur place dans des enseignements professionnalisant. Il faut effectivement que ça soit eux qui mènent la barque parce que, même si les entreprises ont des attentes, ont des besoins, je pense qu'elles ont aussi besoin du savoir, ce que vont apporter en plus et pour l'avenir les universitaires. Donc, par contre, dans mon université on a des enseignements insertion professionnelle qui se développent et on demande aux enseignants-chercheurs de faire ça. Et là, j'ai plus de problèmes parce qu'on nous forme, on nous recrute sur une spécialité, sur des choses très précises. Si c'est pour apprendre à rédiger un CV après aux étudiants, je ne crois pas que nous soyons le plus qualifié. C'est pour ça que je pense que ce n'est pas le genre de chose qui doit faire partie obligatoirement des missions qu'on puisse imposer à un enseignant.

Donc, quel avenir pour les enseignants-chercheurs ? Et bien, je souhaite que ce soit non seulement, du côté de recherche, la production de connaissances mais aussi, garder ce rôle de questionnement sur ce qui est communément admis. C'est aussi important et c'est aussi la transmission des connaissances et la constitution des savoirs. Ce qui est important pour l'avenir c'est surtout de faire confiance aux universitaires pour définir leur fonctionnement, et non pas leur faire un cadre contraint et une organisation très entrepreneuriale qui les contraignent à beaucoup de choses. Voilà.

Suite de la table ronde : débat

Gérard MARY

Merci. Je sais que vous allez énormément m'en vouloir mais, je me dois d'être le gardien du temps et le temps s'écoule très, très rapidement. Donc, pour cette table ronde on ne va pas repartir sur un nouveau tour : c'est tout à fait impossible. Donc, une ou deux questions brèves et, une ou deux réponses brèves et ensuite, on devra évidemment terminer ce colloque en donnant la parole d'une part, à Jacques MEYER, Vice-Président du Conseil Régional et, adjoint à la Maire de Reims, Adeline HAZAN : deux collectivités qui ont participé matériellement à la réussite de cette journée et puis, pour terminer, à Patrick TASSIN, Président fraîchement et brillamment réélu du Conseil Economique, et Social et, Environnemental, Régional. Vous n'avez pas pu voir la vidéo de Jean-Paul DELAVOYE mais vous aurez Patrick TASSIN en chair et en os.

Gérard LAUTON

Gérard LAUTON, Université Paris-Est Créteil. Je voudrai citer brièvement un point d'histoire de nos combats qui remontent à 2006. Un point parmi bien d'autres sur lesquels Pierre DUHARCOURT nous a apporté des éclairages déterminants. Nous avons eu, deux ans avant les états généraux de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur avec la formulation, dans des conditions pas toujours évidentes, deux propositions de changement de l'ESR. La réponse du gouvernement Raffarin a été, particulièrement, la loi de 2006 et je me souviens de plusieurs réunions au SNESUP où on allait sortir de la réunion avec des formulations parlant d'une réforme libérale et d'une autonomie débridée qui résultaient de ce cadre législatif et Pierre DUHARCOURT a attiré notre attention un peu vivement pour nous dire : « Attention ! L'autonomie : oui, mais encore faut-il voir sa nature et qu'est-ce qu'elle cachait ! ». Et puis, il y a une dimension qu'on avait presque complètement oubliée, qui était celle du pilotage central. Un pilotage central assez inédit qu'on retrouve très peu dans d'autres contextes nationaux et, cette loi de 2006 effectivement, comportait un arsenal qu'on connaît bien avec toutes les agences, les instances, etc... et les mécanismes, s'ajoutant d'ailleurs à la LOLF et, plus tard, à la RGPP qui faisait que cette dimension du pilotage était... on ne comprenait pas le contexte si on n'avait pas à la fois, le curseur de cette autonomie consistant à dire : « En fait, l'Etat se dégage financièrement mais, il donne le pouvoir aux exécutifs locaux. Mais attention ! Derrière il pilote, effectivement, très étroitement. On a vu des experts descendre dans des équipes de recherche avec le tableau de bord dictant ce qu'il fallait faire et, ce qu'il ne fallait pas faire... Donc voilà... C'était simplement pour donner ce point d'histoire. Merci.

Gérard MARY

Est-ce que parmi les participants de la table ronde quelqu'un voudrait... un remord et voudrait ajouter quelque chose à cette intervention ?

Françoise LAHOTTE

Bonjour. Françoise LAHOTTE de Reims. Je n'ai pas du tout de réponse à la remarque que je vais faire mais... C'est sur ces missions : ces différentes missions qui s'ajoutent, qui se surajoutent et qui sont de plus en plus définies comme devant être faites. Je me demande s'il n'y a pas quand même une ambiguïté chez nous, enseignants-chercheurs, que j'ai cru d'ailleurs retrouver, un petit peu, dans vos deux interventions vous deux présidents où vous n'étiez peut-être pas d'accord là-dessus. Lise DUMASY disait plutôt : nous devons les prendre en charge entièrement et Gilles BAILLAT pensait que peut-être nous pourrions déléguer, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, à d'autres types de professionnels. Alors, c'est sur la question de la maîtrise... Il y a peut-être des choses que l'on ne veut pas lâcher pour garder le pilotage de l'université : c'est tout à fait intéressant de garder le pilotage de l'université mais en même temps, est-ce que pour autant on doit faire toutes les tâches ? Si je vous dis ça, c'est parce que j'ai vu... J'étais à Paris-Descartes il y a 2 ans, au moment du renouvellement des maquettes. J'ai vu des professeurs d'université remplir des tableaux qui changeaient tous les deux jours et, re-remplir des tableaux qui changeaient tous les 2 jours. Est-ce qu'ils n'ont pas autre chose à faire ? C'est la question de la délégation et de nos capacités à travailler avec d'autres types de professionnels qui sont formés, peut-être plus, à la bureaucratie. Il y a des choses ... mais pas seulement pour remplir des tableaux, attention, il y a aussi de la politique dans le remplissage des tableaux... Je suis bien d'accord... Mais il y a aussi d'autres professionnels qui peuvent avoir une vision politique des formations et qui, pourraient éventuellement travailler avec nous. Ca veut pas dire qu'on leur laisserait la main mise sur tout : ça serait du travail collaboratif... Donc, voilà, c'est un petit peu la question que je pose sur ces missions : jusqu'où devons-nous aller dans la maîtrise des choses ? Voilà.

Gérard MARY

Michèle... Nicole tu concluras à ce moment-là tu seras la dernière à intervenir...

Michèle LAUTON

Michèle LAUTON, membre de la Direction Nationale du SNESUP. Ce qui me fait réagir, c'est la première fois que je réagis depuis ce matin, c'est l'intervention de Monsieur DUBOIS, proposant que le premier cycle ne soit plus lié à la Recherche et soit assuré par des enseignants de second degré. Alors, je dois dire que ceci ne fait pas du tout partie des mandats du SNESUP, pas plus des mandats d'autres syndicats de l'Enseignement Supérieur. Ce que nous souhaitons, c'est que tout l'Enseignement Supérieur soit lié à la Recherche dès la première année de premier cycle et donc que des enseignants-chercheurs soient impliqués à tous les niveaux de l'Enseignement Supérieur. Cela veut dire aussi et, pour le SNESUP en tout cas nous en avons le mandat, qu'il faut une réelle formation des enseignants du Supérieur. Pas seulement, à la Recherche mais aussi à l'Enseignement. Et que ceci soit vrai tant en formation initiale qu'en formation continue. Cela implique donc aussi qu'on développe une recherche en éducation. J'emploie ce terme générique, hein... ça veut dire didactique, ça veut dire sociologie de l'éducation, ça veut dire plein de choses... sur l'enseignement supérieur. Je ne serai pas plus longue parce que je crois qu'il faut qu'on termine vite...

Pierre DUBOIS

Un droit de réponse en deux mots ?

Gérard MARY

Si c'est deux mots, je te l'accorde mais, pas plus...

Pierre DUBOIS

N'oubliez pas que dans l'Enseignement Supérieur il y a des classes supérieures dans les lycées...

Michèle LAUTON

Nous demandons leur rapprochement...

Pierre DUBOIS

Laissez- moi parler s'il vous plaît. Je ne crois pas que les classes préparatoires préparent de mauvais élèves. Je ne crois pas que les BTS préparent de mauvais élèves. Si vous faites l'ensemble des profs de classes prépa, des profs de BTS, des profs de DUT, des ATER, vous avez actuellement en premier cycle plus d'enseignants que d'enseignants-chercheurs et, le « bin's » qu'il y a dans la licence

avec un corps professionnel qui est totalement éclaté, vous avez le résultat, il est là : combien de gens rentrant à l'université ont la licence en trois ou quatre ans ? Vous connaissez le chiffre : ce chiffre va diminuer. Alors, on peut laisser comme ça : moi, je veux bien mais, si on n'a pas une réflexion de fond, on peut dire ce qu'on veut, enseigner à et par la Recherche, c'est une escroquerie en premier cycle actuellement. Désolé de vous le dire...

Gérard MARY

Nicole...

Nicole FIORI-DUHARCOURT

Je suis embêtée de conclure parce que je ne veux pas conclure bien sûr...

Gérard Mary : Tu ne conclus pas le colloque tu es la dernière à parler

Nicole :

Ce que je voulais dire... Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que l'Université c'est un lieu d'élaboration et de transmission du savoir. Je pense que notre mission fondamentale, c'est ça. Maintenant, le monde change, l'université change, en bien ou en mal, mais de toute manière, elle change. Donc, nos missions évoluent mais, par rapport à ce que disait la collègue de Reims, elle disait : est-ce que l'on n'a pas d'autre chose à faire que de remplir des tableaux, etc. ? Certainement, on a autre chose à faire que de faire des emplois du temps etc. En même temps, quand on élabore des maquettes on nous demande divers indicateurs et, si on n'a pas le personnel pour le faire ben, on le fait nous-même. En revanche... parce qu'on a un sens du service public n'est-ce pas et, Dieu merci on a encore ça. Enfin, dieu n'y est pour rien mais... Mais, je voulais attirer l'attention sur une chose : c'est que partout dans la société, on cultive la politique du chiffre. Les indicateurs, les « impacts factors », les machins, les trucs, les bidules, le nombre de doctorants, le nombre de docteurs, le nombre d'insérés à un an, à six mois, à dix-huit mois, à trois ans etc. On passe effectivement notre temps à ça, notre personnel passe son temps à ça et, in fine, soit dit en passant, on n'en fait pas grand-chose. Donc, je pense qu'il y aurait beaucoup à s'interroger par rapport à l'évolution de notre métier. Il y aurait beaucoup à s'interroger sur ces espèces de nouveaux critères de gestion de l'Enseignement Supérieur qui veulent faire du chiffre comme, on fait du chiffre au Ministère de l'Intérieur en expulsant les étrangers, etc., etc. Ca je crois... il faut y réfléchir...